



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-02 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » pour l'achat de mobilier au Relais Petite Enfance VisioRelais

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre des « Fonds Publics et Territoires », Considérant le projet d'achat de mobilier (un lit à barreaux avec matelas, un meuble de rangement) pour 1 350€ HT (soit 1 630€ TTC) au relais Petite Enfance VisioRelais,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 1 125€ correspondant à 80% du coût HT du projet.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des achats de mobilier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 2 janvier 2025

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX